

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-03/21C

---

## Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL POUR LA CRÉATION D'UN SKATE PARK

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Jean GAUZE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Nathalie PINEAU  
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Colette ROIG  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Joëlle CANAVY  
Robert OLIVE donne pouvoir à Sylvie TORRES  
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA  
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU  
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER  
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Marie-Claude PADROS, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Christophe MANAS

**Date de convocation :** 19 mars 2025

---

Le Président expose à l'Assemblée,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16-V ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Corneilla-Del-Vercol en date du 17 mars 2025 ;

**Considérant** que la commune de Corneilla-Del-Vercol a pour projet la création d'un skate park, dont le montant est estimé à 99 500,00 € ;

**Considérant** que la commune de Corneilla-Del-Vercol sollicite la Communauté de communes pour l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 49 750,00€ ;

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

Intitulé	Montant € HT	Montant € HT
COÛT TOTAL DE L'OPERATION	99 500,00	
DEMANDE FONDS DE CONCOURS SUD ROUSSILLON 50 %		49 750,00
AUTOFINANCEMENT		49 750,00
<b>TOTAL</b>	<b>99 500,00</b>	<b>99 500,00</b>

**EN CONSÉQUENCE ET APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, À L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DÉCIDE** d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Corneilla-Del-Vercol en vue de participer au financement de la création d'un skate park, à hauteur de 49 750,00€ ;

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20250326-2025-03-21C-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025